

ENTRETIEN. Bac en contrôle continu : « On pouvait faire des épreuves orales, comme en 1968 »



Des élèves et parents d'élèves découvrent les notes du baccalauréat, dans l'académie de Caen (Calvados). Archives Ouest-France

Historien de l'éducation, Claude Lelièvre se montre très mitigé par l'annonce, ce vendredi 3 avril, du ministre de l'Éducation nationale concernant le Bac 2020, qui sera uniquement validé en contrôle continu. Pour lui, soit cela relève de la manœuvre politique, soit l'exécutif ne dit pas tout ce qu'il sait sur la durée du confinement. Et il subsiste le problème des éventuels rattrapages.

Claude Lelièvre est [historien de l'éducation](#), professeur honoraire d'histoire de l'Éducation à la Sorbonne. Après [l'annonce, par Jean-Michel Blanquer](#), ministre de [l'Éducation nationale](#), que « **l'ensemble des bacs seront validés en contrôle continu** »,

en pleine période de [confinement](#) liée à la propagation du [coronavirus](#), il fait part de ses interrogations et inquiétudes sur le scénario adopté par le gouvernement.

Quelle est votre première réaction, à la suite des annonces de [Jean-Michel Blanquer](#) ?

[Si la situation sanitaire ne peut pas s'améliorer](#) rapidement, ce sont des mesures simples et pratiques pour répondre à une situation très complexe. Mais cela n'est pas entièrement cohérent avec ce qu'a dit [Jean-Michel Blanquer](#) auparavant : le confinement des élèves pourrait s'arrêter en mai ou en juin. Si l'on pouvait faire le pari, raisonnable, que les élèves reprennent avant fin juin, on pouvait choisir la solution type mai-1968.

C'est-à-dire ?

Un ensemble d'épreuves orales. En juin 1968, les écrits ne s'étaient pas déroulés, mais chaque candidat, le temps d'une journée, passait six ou sept épreuves orales. Il y avait une solution d'urgence. C'est toujours long de préparer administrativement les épreuves écrites. Néanmoins, en un délai court, on peut faire des épreuves orales. En 1968, cette décision de faire des épreuves uniquement orales avait été prise par un arrêté, le 7 juin, pour des épreuves programmées à la fin du mois.

Vivons-nous une situation inédite ?

Oui, car en 1968, il y a quand même eu des épreuves terminales, bien qu'uniquement à l'oral. Et les épreuves orales existaient déjà, comptant pour moitié au bac. Même quand la France était en guerre, comme en 1940, en plein exode, et en 1944, en pleine Libération, on a fait passer les épreuves du bac ! Cette année, c'est vraiment la première fois de l'histoire qu'elles sont reportées.

La solution choisie par [Jean-Michel Blanquer](#) vous semble-t-elle bonne ?

J'éprouve un sentiment mitigé. Soit le ministre de l'Éducation nationale sait qu'il y a des risques importants que le confinement ne se termine pas avant les grandes vacances ; soit il y a des chances qu'il s'arrête avant et la solution de 1968 me semblait préférable et possible.

Il faut donc lire entre les lignes ?

Ou bien c'est une manœuvre politique, ou bien l'on ne nous a pas tout dit sur la durée du confinement... Ce choix me paraît être une vision pessimiste des choses, mais peut-être est-elle réaliste.

Êtes-vous inquiet ?

Oui. Si c'est une décision opportune, cela signifie que la situation sanitaire est très inquiétante ; et si la situation n'est pas si inquiétante, cela ressemble à une manœuvre pour faire passer certains types de réforme.

Une nouvelle réforme du bac donnant davantage de poids au contrôle continu ?

C'est évident. À partir du moment où il n'y a pas de mobilisation contre cette solution, il sera difficile de ne pas admettre, pour les années qui viennent, une part vraiment importante du contrôle continu dans le bac. En gros, la réforme initialement envisagée par le chef de l'État, avec quatre matières en contrôle final et le reste en contrôle continu, peut tout à fait passer.

Un bac sans épreuve finale, est-ce une mauvaise chose ?

S'il reste quatre épreuves terminales et une large part de contrôle continu, c'est acceptable, car il restera donc des évaluations réalisées dans un cadre national. S'il n'y a plus que du contrôle continu, c'est inquiétant car il n'y aurait plus de pilotage national et les programmes seraient interprétés de façon « maison ». Il n'y aurait plus de politique d'éducation nationale.

Cela entraînerait une rupture d'égalité entre les élèves ?

C'est surtout un problème d'unification, de pilotage national. Parler d'égalité est compliqué : quand des professeurs disent qu'ils ne veulent pas de contrôle continu car cela déboucherait sur des évaluations « maison », synonyme d'inégalité selon les établissements, on peut y apporter deux objections. D'abord, quand eux-mêmes recrutent des élèves pour leurs BTS et classes prépas, ils recrutent bien sur dossier, non ? Ensuite, leurs propres examens universitaires, sauf le concours, sont aussi des examens « maison ».

Pourquoi s'inquiètent-ils, alors ?

Je crois que les profs craignent, dans le cas d'un contrôle continu seul, que les parents d'élèves ne fassent pression sur eux, prétextant qu'ils ont mal évalué leurs enfants si ces derniers ont de mauvaises notes. C'est ce qu'il se passe en Allemagne, où il y a beaucoup de contrôle continu.



Une élève passant l'une des épreuves écrites du sacro-saint baccalauréat. Thierry Creux, Archives Ouest-France

Les élèves actuellement en terminale se retrouvent avec un bac au rabais ?

Je ne crois pas du tout, car il y a eu l'exemple de 1968. Pas d'épreuves écrites, que de l'oral, et un taux de réussite de 83 %, contre 62 % en 1967 et 63 % en 1969. On a alors dit que c'était un bac au rabais, mais une étude de l'École d'économie de Paris a montré, ensuite, que les bacheliers de 1968 ont fait plus d'études supérieures que ceux des années précédentes et suivantes. Ça n'a donc eu aucun impact sur leur carrière professionnelle.

Le flou subsiste, concernant les rattrapages ?

On rentre dans les contradictions éventuelles du ministre vis-à-vis de l'état sanitaire. Où met-il la frontière, concernant les rattrapages ? C'est une zone grise. Pour les élèves ayant une moyenne entre 8 et 10 sur 20 au contrôle continu, les rattrapages se feront soit début juillet, soit en septembre. Il ne faut pas oublier que, dans le temps, les rattrapages se faisaient en septembre. D'ailleurs, l'hypothèse de repousser les épreuves du bac, tout ou partie, à septembre, n'a pas été beaucoup abordée.

Ce serait compliqué, non ?

Il faut savoir ce que l'on veut. Il n'y a pas de bonne solution, mais des solutions plus ou moins mauvaises. On saura, *in fine*, de quel ordre est celle prise par Jean-Michel Blanquer.

Propos recueillis par Pierre MACHADO.